

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Synodes, Palais des Archevêques, Place de l'Hôtel de Ville à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 7 JUIN 2021 à 8h30	Date de convocation : 1 ^{er} juin 2021
--	---

Délibération	Membres en exercice :	19
	Votants :	18
N°B2021_56	Suffrages exprimés :	18
	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : RIO Jean-Louis

PRESENTS : DURAND Viviane, GOUIRY Catherine, JAMMES Michel, MARTIN Henri, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, RIO Jean-Louis, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, LAPALU Christian, PY Michel,

EXCUSES : HERNANDEZ Joël	EXCUSES AVEC PROCURATION : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, JANSANA Jean-Marc
EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération B2021_59), BELART Xavier (délibération B2021_59), HERAS Guillaume (délibération B2021_59), LAPALU Christian (délibération B2021_59), MARTINAGE Fabienne (délibération B2021_59), PY Michel (délibération B2021_59)	PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : MARTINAGE Fabienne

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : FINANCES – Attribution de subventions 2021

Le Grand Narbonne souhaite accompagner les organismes et associations qui participent à l'exercice de ses compétences sur son territoire.

Dans les domaines du logement, de l'économie, du tourisme, de la cohésion sociale et du développement culturel, ces partenaires œuvrent dans un même objectif de développement du territoire du Grand Narbonne.

Afin de soutenir l'action de ces différents organismes, des attributions de subventions sont envisagées.

Conformément à la procédure d'instruction des subventions, les demandeurs ont déposé les dossiers cerfa N°12156*03 pour enregistrement et pour instruction par les services compétents.

Ces dossiers ont été examinés en commissions thématiques pour avis, proposés et acceptés par le Monsieur le Président.

Toutes ces subventions seront conditionnées à la signature de conventions.

Un certain nombre d'obligations en découleront selon le montant accordé :

- Inférieure à 75 000 €
- Entre 75 000 € et 153 000 € ou représentant 50% du compte de résultat
- Supérieure à 153 000 €
- Pour tous les bénéficiaires, des exigences renforcées en matière de communication sur le soutien financier apporté par le Grand Narbonne.

Les documents, à produire et obligations à remplir, sont énoncés à l'article 7 Obligations comptables de la convention.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver les subventions telles qu'indiquées ci-dessous ;

Subventions de fonctionnement aux Organismes Privés :

- Objet : Chantiers d'insertion « Rénovation patrimoines communaux »

Bénéficiaire : Initiative pour le Développement de l'Emploi dans l'Aude Littoral (IDEAL)

Montant : 192 000 €

- Objet : Chantiers d'insertion « La Boutique »

Bénéficiaire : IDEAL « La boutique »

Montant : 36 000 €

- Objet : Chantiers d'insertion « Les jardins »

Bénéficiaire : IDEAL « Les jardins »

Montant : 52 000 €

- Objet : Restauration de la barque de patron " Marie-Thérèse "

Bénéficiaire : Aventure pluriel

Montant : 12 000 €

- Objet : Voiles sur la lagune 2ème édition

Bénéficiaire : Les Amis du Deux Frères

Montant : 1 500 €

Total crédits supplémentaires : 293 500 €

Subventions de fonctionnement aux Organismes Publics :

- Objet : Manifestation médiévale

Bénéficiaire : Commune d'Armissan


Montant : 2 000 €

Total crédits supplémentaires : 2 000 €.

- D'approuver la formalisation de ces conventions suivant le projet de convention type, ci-joint ;

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°B2021_56 (3)

Envoyé en préfecture le 08/06/2021
Reçu en préfecture le 08/06/2021
Affiché le **08/06/2021** 
ID : 011-241100593-20210607-B2021_56-CC

Pièce jointe à la délibération :

Convention type

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

